Ambassade d'Allemagne
Antananarivo

État : octobre 2026

Fiche d'information

Visa national pour un cours de langue (§ 16f al. 1, 3 AufenthG)

Remarques générales

− Le dépôt de la demande doit s'effectuer en personne, sur rendez-vous pris au préalable via notre site Internet.
− Tous les documents qui ne sont pas rédigés en allemande, anglais ou français doivent être accompagnés d'une traduction en allemand.
− La représentation diplomatique ou consulaire se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.
− Le délai de traitement habituel est d'environ 3 semaines, voire plus dans certains cas. Il est donc recommandé de déposer sa demande suffisamment tôt, mais au plus tôt 6 mois avant la date d'entrée prévue.
− Il n'est pas nécessaire de réserver un vol pour déposer une demande de visa ; veuillez procéder à la réservation uniquement après avoir obtenu votre visa.
− Nous vous prions de ne pas solliciter d'informations sur l'état d'avancement de votre dossier pendant le délai de traitement habituel. Ces demandes engendrent une charge de travail supplémentaire importante pour le service des visas et ne pourront donc pas faire l'objet d'une réponse.
− Les dossiers incomplets entraînent un retard dans la procédure et peuvent conduire à un refus. Veillez donc à déposer un dossier complet.

Les ressortissants étrangers peuvent obtenir un visa pour suivre un cours de langue qui ne vise pas la préparation à des études supérieures (ce que l'on appelle un « cours de langue isolé »).

Pendant la durée du cours de langue, il est possible d'exercer une activité professionnelle accessoire, dans la limite de 20 heures par semaine.

À l'issue du cours de langue, un séjour ultérieur est envisageable, par exemple dans le cadre d'une formation professionnelle ou d'une autre activité salariée.

La liste ci-dessous vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de candidature est complet. Tous les documents y figurant doivent être présentés dans la forme et l'ordre demandés, sans être agrafés.

Liste de vérification
Tous les documents doivent être présentés en original. Ils vous seront restitués après le dépôt de votre demande. Sauf indication contraire, aucune copie supplémentaire n'est requise. Toutefois, les documents qui ne sont pas au format DIN A4 ou qui sont plastifiés doivent également être fournis sous forme de copie au format DIN A4.
☐ un formulaire de demande, incluant les informations requises en vertu de l'article 54 de la loi sur le séjour (AufenthG), dûment rempli et signé. Veuillez utiliser à cet effet notre formulaire de demande numérique.
☐ une photo d'identité biométrique récente, datant de moins de 6 mois, sur fond blanc, au format 45 x 35 mm
☐ Passeport en cours de validité (signé par le titulaire et comportant au moins 3 pages entièrement vierges), dont la durée de validité dépasse d'au moins 3 mois celle du visa.
☐ une copie simple de la page d'identité de votre passeport en cours de validité
☐ Inscription ferme à un cours de langue intensif comprenant au moins 18 unités d'enseignement par semaine. La justification du suivi d'un « cours d'intégration » ne suffit pas.
☐ Justificatif du paiement des frais de cours **ou** ☐ Preuve d'une solvabilité suffisante, par exemple sous forme de relevés bancaires
☐ Le cas échéant : justificatif des connaissances en allemand déjà acquises
☐ Si un séjour ultérieur en Allemagne est prévu, les justificatifs correspondants, par exemple des candidatures auprès d'entreprises formatrices, des convocations à des examens d'admission, etc.
☐ CV en allemand, français ou anglais
☐ Une Lettre de motivation rédigée par vos soins, en allemand, en français ou en anglais, expliquant pourquoi l'apprentissage de la langue allemande est nécessaire et pourquoi celui-ci doit avoir lieu en Allemagne.
☐ Justificatif de diplôme de fin d'études secondaires étranger (Baccalauréat / HSC)
☐ Le cas échéant : attestation de l'employeur
☐ Justificatif de la couverture des moyens de subsistance pour toute la durée du séjour, au moyen de : ☐ Une déclaration formelle de prise en charge (« Verpflichtungserklärung ») conformément à l'article 68 de la loi sur le séjour des étrangers (AufenthG) (établie depuis moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande), **ou** ☐ Un compte bloqué (« Sperrkonto ») crédité d'un montant d'au moins 1 091 € par mois (attesté par une confirmation formelle de l'établissement bancaire ; ce montant mensuel est réduit de 380 € si un logement gratuit est mis à disposition pour toute la durée du cours, et de 173 € supplémentaires si la nourriture est également fournie gratuitement).
☐ Justificatif d'une couverture d'assurance maladie suffisante, sous la forme d'une assurance maladie privée, valable à compter du jour de l'entrée sur le territoire et pour toute la durée

du séjour. La nature et l'étendue de cette couverture doivent être équivalentes à celles du régime légal d'assurance maladie.
☐ Le cas échéant, justification de la résidence habituelle au moyen d'un titre de séjour en cours de validité, si vous ne possédez pas la nationalité malgache ou mauricienne.
☐ Frais de visa d'un montant de 75 €
- En cas de dépôt de la demande à Madagascar, le paiement doit être effectué au taux de change du jour, exclusivement en ariary (MGA), en espèces et pour le montant exact ; tous les billets doivent être en très bon état.
- Si vous déposez votre demande à Maurice, veuillez consulter le site Internet du prestataire de services de visa TLS pour connaître les tarifs actuels des visas et des frais de service, exprimés en roupies (MUR).

** Dans le cadre de la procédure de demande de visa, les compétences linguistiques doivent être attestées par un certificat reconnu, délivré par un organisme certifié par l'« Association of Language Testers in Europe » (ALTE) – par exemple le Goethe-Institut e.V., le Forum culturel autrichien, un organisme affilié à telc GmbH ou un institut TestDaF. Les compétences en langue anglaise peuvent, en outre, être justifiées par le TOEFL.*

Exclusion de responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche reposent sur les connaissances et les évaluations disponibles au moment de sa rédaction. Aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude, notamment en raison d'évolutions législatives survenues depuis lors. Seule la version en langue allemande fait foi.